

FORMATION DE BASE A LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE STCW Tableau A-VI/1-2

Sous module du Certificat de Base à la Sécurité - C.B.S.

Prérogatives

Le certificat de lutte contre les incendies sur les navires permet :

- Réduire au minimum le risque incendie et maîtriser les gestes d'urgence en cas d'incendie à bord
- de maîtriser les méthodes de lutte contre l'incendie et d'extinction

Conditions d'admission

Etre âgé d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année de l'examen

Certificat médical du médecin des gens de mer autorisant le port d'appareil respiratoire individuel.

Formation

18 heures de cours (8h Théorie / 10h Pratique)

- Les trois éléments de base de l'incendie et de l'explosion (Triangle de feu) – Classification des feux et agents d'extinction.
- Causes principales des incendies à bord
- Organisation et formation des équipes de lutte contre l'incendie et mesures à prendre/
- Méthodes de lutte contre : l'incendie au port, l'incendie en mer
- Contrôle des circuits de combustibles et des circuits électriques
- Inspection et entretien des dispositifs :
 - de détection de l'incendie
 - de lutte contre l'incendie
- Enquêtes et Rapports sur les incendies
- Pratique de l'extinction, Port de l'ARI

Sanction

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise au Code STCW. Compétence « Prévention de l'incendie, lutte contre l'incendie et extinction ».

INS.E.I.T.

Espace Nikaia
Avenue du Docteur Victor
Robini
06200 NICE
Tél 04 97 18 11 33
Fax 04 93 18 02 01

REFERENTIEL INSPECTION GENERALE DE
L'ENSEIGNEMENT MARITIME